

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 82

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 23 par les mots :

« conçu avant l'entrée en vigueur de de la loi n° du relative à la bioéthique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de cohérence vis-à-vis des modifications apportées aux alinéas 16 et 17.